

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 31**13 janvier 2003****SOMMAIRE**

Alincor S.A.H., Luxembourg	1447	Lilliput S.A., Luxembourg	1459
Alincor S.A.H., Luxembourg	1447	Lilliput S.A., Luxembourg	1460
Alincor S.A.H., Luxembourg	1447	Millicom International Cellular S.A., Bertrange . .	1447
Almetaltrade Holding S.A., Luxembourg	1447	N-Y Equity Invest S.A., Luxembourg	1456
Almetaltrade Holding S.A., Luxembourg	1448	Newgeneration 3000 S.A., Luxembourg	1450
Almetaltrade Holding S.A., Luxembourg	1448	Niwron S.A., Luxembourg	1453
Anlux S.A.H., Luxembourg	1451	Noreast Investments S.A., Luxembourg	1455
Avitar S.A., Luxembourg	1443	Noreast Participation S.A., Luxembourg	1456
Bacca Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg	1486	Novamex- Promotion Industrielle et Financière S.A., Luxembourg	1444
Bara Technology S.A., Ehrlange	1448	Orioles Investments S.A., Luxembourg	1456
Brockmont International S.A., Luxembourg	1443	Orion Development S.A., Luxembourg	1457
C.I.P.I. S.A., Luxembourg	1451	Orsen S.A., Luxembourg	1457
C.I.P.I. S.A., Luxembourg	1451	Oustal S.A., Luxembourg	1457
Christian Holding (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	1451	Pacific Line Holding S.A., Luxembourg	1461
CP Holdings CPA S.A., Luxembourg	1458	Palimondial S.A., Luxembourg	1487
Dwarf S.A., Luxembourg	1469	Pegu-Lux, S.à r.l., Bridel	1453
Dwarf S.A., Luxembourg	1470	Picadilly Holdings S.A., Luxembourg	1475
Dynamic Media, S.à r.l., Luxembourg	1442	Pinto-Lux, S.à r.l., Contern	1488
Dynamic Media, S.à r.l., Luxembourg	1442	Red Carnations Hotels (Europe) S.A., Luxem- bourg	1454
Dynamic Media, S.à r.l., Luxembourg	1442	Red Carnations Hotels (Europe) S.A., Luxem- bourg	1455
Dynamic Media, S.à r.l., Luxembourg	1443	Red Carnations Hotels (Europe) S.A., Luxem- bourg	1455
Electricité François Wagener, S.à r.l., Mamer	1488	Romance Entertainment S.A., Luxembourg	1444
Electro Ferreira, S.à r.l., Luxembourg	1486	S.C.I. D'Jeanne, Belvaux	1484
Electro-Schartz, S.à r.l., Dudelange	1456	S.O.E. Consulting S.A., Dudelange	1452
Entreprise Générale de Peinture A.Pinto, S.à r.l., Contern	1488	S.O.E. Consulting S.A., Dudelange	1452
Fixedil S.A., Luxembourg	1479	Schartz Frères, S.à r.l., Dudelange	1457
Highinvest S.A., Luxembourg	1470	Swiss Finance & Property Management Luxem- bourg S.A., Machtum	1453
Holdfins S.R.L., Milan / Italie	1465	Transcom Investments & Finance S.A., Luxem- bourg	1446
Invesco European Warrant Fund, Sicav, Luxem- bourg	1449	Tribune S.A., Luxembourg	1444
Invesco GT Management S.A., Luxembourg	1449	Viking Investments, S.à r.l., Luxembourg	1445
Invesco GT, Sicav, Luxembourg	1450	Viking Investments, S.à r.l., Luxembourg	1445
Invesco International S.A., Luxembourg	1450	Viking Investments, S.à r.l., Luxembourg	1445
Invesco Maximum Income Fund, Sicav, Luxem- bourg	1449	Viking Investments, S.à r.l., Luxembourg	1445
Invesco Maximum Income Management S.A., Lu- xembourg	1449	Viking Investments, S.à r.l., Luxembourg	1446
Invesco Taiwan Growth Fund, Sicav, Luxembourg	1448	Westminster International Investments S.A., Lu- xembourg	1446
Invesco Taiwan Growth Management S.A., Lu- xembourg	1450	Zehren et Cie, S.à r.l., Junglinster	1488
LGT Trust & Consulting S.A., Luxembourg	1486		

DYNAMIC MEDIA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy.
H. R. Luxemburg B 37.089.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 1997, eingetragen in Luxemburg, am 11. Dezember 2002, Band 577, Blatt 73, wurde im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt, am 17. Dezember 2002.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 26. September 2001

- Gemäss den Anforderungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften (abgeändertes Gesetz vom 10. August 1915) beschliessen die Eigentümer in Anwendung von Artikel 100, dass trotz des Verlustes des gesamten Geschäftskapitals die Geschäftstätigkeit weitergeführt wird.

Zur Veröffentlichung im öffentlichen Anzeiger Mémorial C, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société à responsabilité limitée

Unterschrift

(91070/592/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

DYNAMIC MEDIA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy.
H. R. Luxemburg B 37.089.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 1998, eingetragen in Luxemburg, am 11. Dezember 2002, Band 577, Blatt 73, Abteilung 2, wurde im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt, am 17. Dezember 2002.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 26. September 2001

- Gemäss den Anforderungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften (abgeändertes Gesetz vom 10. August 1915) beschliessen die Eigentümer in Anwendung von Artikel 100, dass trotz des Verlustes des gesamten Geschäftskapitals die Geschäftstätigkeit weitergeführt wird.

Zur Veröffentlichung im öffentlichen Anzeiger Mémorial C, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société à responsabilité limitée

Unterschrift

(91071/592/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

DYNAMIC MEDIA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy.
H. R. Luxemburg B 37.089.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 1999, eingetragen in Luxemburg, am 11. Dezember 2002, Band 577, Blatt 73, Abteilung 2, wurde im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt, am 17. Dezember 2002.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 26. September 2001

- Gemäss den Anforderungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften (abgeändertes Gesetz vom 10. August 1915) beschliessen die Eigentümer in Anwendung von Artikel 100, dass trotz des Verlustes des gesamten Geschäftskapitals die Geschäftstätigkeit weitergeführt wird.

Zur Veröffentlichung im öffentlichen Anzeiger Mémorial C, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société à responsabilité limitée

Unterschrift

(91072/592/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

DYNAMIC MEDIA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy.
H. R. Luxemburg B 37.089.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 2000, eingetragen in Luxemburg, am 11. Dezember 2002, Band 577, Blatt 73, Abteilung 2, wurde im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt, am 17. Dezember 2002.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 26. September 2001

- Gemäss den Anforderungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften (abgeändertes Gesetz vom 10. August 1915) beschliessen die Eigentümer in Anwendung von Artikel 100, dass trotz des Verlustes des gesamten Geschäftskapitals die Geschäftstätigkeit weitergeführt wird.

Zur Veröffentlichung im öffentlichen Anzeiger Mémorial C, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société à responsabilité limitée

Unterschrift

(91073/592/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

DYNAMIC MEDIA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy.

H. R. Luxemburg B 37.089.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 2001, eingetragen in Luxemburg, am 11. Dezember 2002, Band 577, Blatt 73, Abteilung 2, wurde im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt, am 17. Dezember 2002.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 19. August 2002

- Gemäss den Anforderungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften (abgeändertes Gesetz vom 10. August 1915) beschliessen die Eigentümer in Anwendung von Artikel 100, dass trotz des Verlustes des gesamten Geschäftskapitals die Geschäftstätigkeit weitergeführt wird.

Zur Veröffentlichung im öffentlichen Anzeiger Mémorial C, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société à responsabilité limitée

Unterschrift

(91074/592/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

BROCKMONT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxemburg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxemburg B 38.068.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 21 novembre 2002

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société BROCKMONT INTERNATIONAL S.A. tenue à Luxembourg, le 21 novembre 2002, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- décision d'accepter la démission de M. Michal Wittmann et de M. Klaus Krumnau de leur poste d'administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat.
- décision d'accorder aux administrateurs sortants pleine et entière décharge pour la période de leur mandat.
- décision d'accepter la nomination de M. Bastiaan L.M. Schreuders, résidant au 9, Meescheck, L-6834 Biwer et de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., siégeant au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxemburg, en tant que nouveaux administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 19, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91076/729/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

AVITAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxemburg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxemburg B 73.003.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 12 décembre 2002*

Il résulte dudit procès-verbal que les mandats des administrateurs, CARDALE OVERSEAS INC., TASWELL INVESTMENTS LTD et KELWOOD INVESTMENTS LTD ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour une durée de six ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire tenue en 2008.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration tenues en date du 26 septembre 2002, ont été approuvés et ratifiés par les actionnaires.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 91, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91132/800/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

ROMANCE ENTERTAINMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.867.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 22 novembre 2002

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ROMANCE ENTERTAINMENT S.A. tenue à Luxembourg, le 22 novembre 2002, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- décision d'accepter la démission de M. Michal Wittmann et de M. Klaus Krumnau de leur poste d'administrateurs avec pouvoir de signature de catégorie B de la société, et ce avec effet immédiat.
- décision d'accorder aux administrateurs sortants pleine et entière décharge pour la période de leur mandat.
- décision d'accepter la nomination de M. Bastiaan L.M. Schreuders, résidant au 9, Meescheck, L-6834 Biwer et de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., siégeant au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que nouveaux administrateurs avec pouvoir de signature B de la société, et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 19, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91082/729/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

TRIBUNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.853.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 21 novembre 2002

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société TRIBUNE S.A. tenue à Luxembourg, le 21 novembre 2002, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- décision d'accepter la démission de M. Michal Wittmann et de M. Klaus Krumnau de leur poste d'administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat.
- décision d'accorder aux administrateurs sortants pleine et entière décharge pour la période de leur mandat.
- décision d'accepter la nomination de M. Bastiaan L.M. Schreuders, résidant au 9, Meescheck, L-6834 Biwer et de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., siégeant au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que nouveaux administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 19, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91083/729/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

NOVAMEX-PROMOTION INDUSTRIELLE ET FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.475.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 octobre 2002

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 11 octobre 2002, la société NOVAMEX-PROMOTION INDUSTRIELLE ET FINANCIERE S.A. ayant pour siège social, 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a nommé Monsieur Bas Schreuders par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Michal Wittmann, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 11 octobre 2002.

Pour NOVAMEX-PROMOTION INDUSTRIELLE ET FINANCIERE S.A.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 19, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91159/729/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

VIKING INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 500.000,- LUF.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.237.

Extrait de la Décision de l'Associé Unique du 27 juillet 2001

En date du 27 juillet 2001, l'Associé Unique de VIKING INVESTMENTS, S.à r.l., dont le siège social se trouve au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a pris les résolutions suivantes:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Dennis Bosje en tant que gérant de la société avec signature individuelle, et ce avec effet immédiat.
- Décharge a été donnée au gérant sortant pour la durée de son mandat.
- Décision a été prise de nommer Monsieur Michal Wittmann demeurant au 27, rue de Trintange, L-5456 Waldbredimus, en tant que nouveau gérant de la société avec signature individuelle, et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 575, fol. 100, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91084/729/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

VIKING INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.237.

Extrait de la Décision de l'Associé Unique du 27 septembre 2002

En date du 27 septembre 2002, l'Associé Unique de VIKING INVESTMENTS, S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

- Décision a été prise d'accepter la démission de M. Michal Wittmann, résidant au 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus, de son poste de gérant de la société susmentionnée.
- Décision a été donnée de donner décharge pleine et entière au gérant sortant pour la durée de son mandat.
- Décision a été prise de nommer M. Colm Smith, résidant au 8 Lotissement des Roses, L-8398 Roodt, comme nouveau gérant de la société susmentionnée, et ce avec effet immédiat. Le Conseil de Gérance se composant désormais de M. Colm Smith et de M. Mats I. Nilsson.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 575, fol. 100, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91085/729/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

VIKING INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.237.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2002, vol. 576, fol. 17, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Signature.

(91088/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

VIKING INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.237.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2002, vol. 576, fol. 17, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Signature.

(91089/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

VIKING INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 68.237.

Extrait de la Décision de l'Associé Unique du 29 octobre 2002

En date du 29 octobre 2002, l'Associé Unique de VIKING INVESTMENTS, S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

- décision a été prise d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 1999 et de reporter la perte à l'exercice suivant.
- Décision a été prise d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2000 et de reporter le bénéfice à l'exercice suivant.
- Décision a été prise d'accorder aux gérants pleine et entière décharge pour la période de leur mandat et de renouveler ce même mandat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2002, vol. 576, fol. 17, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91090/729/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

WESTMINSTER INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.693.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 8 octobre 2002

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société WESTMINTER INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A. tenue à Luxembourg, le 8 octobre 2002, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- révocation du commissaire aux comptes et ce avec effet immédiat.
- décision d'accorder au Commissaire aux comptes sortant pleine et entière décharge pour la période de son mandat.
- nomination de la société AUDITAS S.A., siégeant au 47, boulevard Joseph II, L-2017 Luxembourg, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société et ce avec effet immédiat
- acceptation de la démission de Monsieur Christian Bühlmann, demeurant au 18, route d'Echternach, L-6114 Junglinster, de son poste d'administrateur
- nomination de Monsieur Colm Smith, demeurant au 8 Lotissement des Roses, L-8398 Roodt, en tant que nouvel administrateur de la société et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 575, fol. 100, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91086/729/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

TRANSCOM INVESTMENTS & FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.652.

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 octobre 2002

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 11 octobre 2002, la société TRANSCOM INVESTMENTS & FINANCE S.A. ayant pour siège social, 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a nommé Mr. Bas Schreuders par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Michal Wittmann, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 11 octobre 2002.

Pour TRANSCOM INVESTMENTS & FINANCE S.A.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 31, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91181/729/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 40.630.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue le 20 août 2002

Suite au décès du fondateur et président du conseil d'administration M. Jan Hugo Stenbeck, le conseil a élu M. Hakan Ledin, administrateur, demeurant à Luxembourg, nouveau président du conseil d'administration.

Pour MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 67, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91111/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

ALINCOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 85, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 29.481.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 92, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pavel Ezoubov

Director

(91114/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

ALINCOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 85, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 29.481.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 92, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pavel Ezoubov

Director

(91113/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

ALINCOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 85, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 29.481.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 92, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pavel Ezoubov

Director

(91112/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

ALMETALTRADE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 85, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 70.159.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 92, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pavel Ezoubov

Director

(91117/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

ALMETALTRADE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 85, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 70.159.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 92, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pavel Ezoubov
Director

(91116/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

ALMETALTRADE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 85, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 70.159.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 92, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pavel Ezoubov
Director

(91115/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

INVESCO TAIWAN GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.250.

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 28 juin 2002 a décidé de transférer le siège social de la Sicav au 69, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

Pour INVESCO TAIWAN GROWTH FUND
Sicav

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 93, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91118/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

BARA TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Ehlinge, 10A, rue du Centre.
R. C. Luxembourg B 76.039.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 octobre 2002 que:

Suite à la démission des anciens administrateurs, l'Assemblée Générale a nommé comme nouveaux membres du Conseil d'Administration:

- Monsieur Jean-Pierre Bara, demeurant à L-3960 Ehlinge, 8, rue du Centre,
- Monsieur Guy Putz, demeurant à L-9012 Ettelbrück, 43, avenue des Alliés,
- Monsieur Gil Da Silva, demeurant à L-1619 Luxembourg, 47, rue Michel Gehrend et
- Monsieur Jacques Bauer, demeurant à L-5810 Hesperange, 45A, rue de Bettembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 octobre 2002.

BARA TECHNOLOGY S.A.
J. Bauer
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 577, fol. 84, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91202/596/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

INVESCO EUROPEAN WARRANT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.805.

—
Le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 28 juin 2002 a décidé de transférer le siège social de la Sicav au 69, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

Pour INVESCO EUROPEAN WARRANT FUND

Sicav

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 93, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91119/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

INVESCO MAXIMUM INCOME FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 33.908.

—
Le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 28 juin 2002 a décidé de transférer le siège social de la Sicav au 69, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

Pour INVESCO MAXIMUM INCOME FUND

Sicav

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 93, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91120/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

INVESCO MAXIMUM INCOME MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 28.885.

—
Le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 28 juin 2002 a décidé de transférer le siège social de la Société au 69, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

Pour INVESCO MAXIMUM INCOME MANAGEMENT S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 93, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91121/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

INVESCO GT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.049.

—
Le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 28 juin 2002 a décidé de transférer le siège social de la Société au 69, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

Pour INVESCO GT MANAGEMENT S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 93, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91122/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

INVESCO GT, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 34.457.

—
Le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 28 juin 2002 a décidé de transférer le siège social de la Sicav au 69, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

Pour INVESCO GT, Sicav
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 93, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91123/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

INVESCO TAIWAN GROWTH MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 71.014.

—
Le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 28 juin 2002 a décidé de transférer le siège social de la Société au 69, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

Pour INVESCO TAIWAN GROWTH MANAGEMENT S.A.
Société Anonyme
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 93, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91124/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

INVESCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 28.701.

—
Le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 28 juin 2002 a décidé de transférer le siège social de la Société au 69, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

Pour INVESCO INTERNATIONAL S.A.
Société Anonyme
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 93, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91125/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

NEWGENERATION 3000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 66.642.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 73, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

Pour NEWGENERATION 3000 S.A.
Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG
Société Anonyme
A. Garcia Hengel / S. Wallers

(91126/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

CHRISTIAN HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 44.212.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 73, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

Pour *CHRISTIAN HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.*

Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(91127/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

ANLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 9.582.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 73, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

Pour *ANLUX S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(91128/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

C.I.P.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 53.579.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 577, fol. 78, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	241.629,99 EUR
- Résultat de l'exercice	374.971,90 EUR
- Affectation à la réserve légale.	- 12.601,63 EUR
- Report à nouveau	604.000,26 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2002.

Signature.

(91145/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

C.I.P.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 53.579.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 577, fol. 78, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	604.000,26 EUR
- Résultat de l'exercice	408.928,96 EUR
- Report à nouveau	1.012.929,22 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2002.

Signature.

(91146/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

S.O.E. CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3440 Dudelange, 46A, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 64.201.

Rapport du Commissaire-vérificateur à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, compte rendu de l'exécution du mandat de commissaire-vérificateur confié par l'Assemblée générale des actionnaires de SOE CONSULTING S.A. en liquidation, le 4 décembre 2002.

La société a été mise en liquidation par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 août 2002.

Le liquidateur a établi d'une façon correcte et régulière les comptes de la société. A ce jour, les capitaux propres de la société s'élèvent à 9.325,63 EUR et sont à disposition des actionnaires.

Les vérifications faites dans le cadre de la mission n'ont donné lieu à aucune remarque et permettent de donner un avis positif sur la gestion du liquidateur.

Fait à Strassen, le 13 décembre 2002.

FIDUCIAIRE DENIS SOUMANN Eurl
D. Soumann
Expert-Comptable
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 93, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91129/832/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

S.O.E. CONSULTING S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-3440 Dudelange, 46A, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 64.201.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du vendredi 13 décembre 2002

La société a été mise en liquidation en vertu d'un acte reçu par Maître Kessler en date du 23 août 2002.

De l'accord de l'assemblée, cette dernière est présidée par Monsieur Hittinger André.

La fonction de secrétaire est remplie par Madame D'Angelo-Thomas Nathalie.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice Madame Spiedt.

Monsieur le Président expose:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Liquidateur.
2. Nomination du commissaire-vérificateur.
3. Fixation du rendez-vous de l'assemblée générale clôturant la liquidation.
4. Divers.

II. Qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital sociale est dûment présente ou représentée à cette assemblée;

Laquelle liste de présence demeurera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre de l'enregistrement.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le rapport oral du Liquidateur, Monsieur Hittinger André, préqualifié, est approuvé par l'assemblée générale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme Commissaire-vérificateur, la FIDUCIAIRE DENIS SOUMANN Eurl, avec siège social à Strassen.

Troisième résolution

L'assemblée fixe le rendez-vous de la prochaine assemblée générale extraordinaire clôturant la liquidation au mardi 17 décembre 2002 à 15 heures en l'étude de Maître Kessler à Esch-sur-Alzette.

Clôture de l'Assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Signature / Signature / Signature
Le Président / La Secrétaire / La Scrutatrice

Liste de Présences

Nom	Nombre d'actions	Signature
M. Hittinger André.	99	Signature
Mme D'Angelo-Thomas Nathalie	1	Signature
Total:	100	

Signature / Signature / Signature

Le Président / La Secrétaire / La Scrutatrice

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 577, fol. 87, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91130/832/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

SWISS FINANCE & PROPERTY MANAGEMENT LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-6841 Machtum, 13, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 84.859.

EXTRAIT

Il résulte de quatre lettres adressées à la société SWISS FINANCE & PROPERTY MANAGEMENT LUXEMBOURG que:

- en date du 28 novembre 2002, Monsieur Hans-Peter Bauer a démissionné de ses fonctions d'administrateur de catégorie A;

- en date du 28 novembre 2002, Monsieur Martin Meili a démissionné de ses fonctions d'administrateur de catégorie A;

- en date du 28 novembre 2002, Monsieur Adrian Schenker a démissionné de ses fonctions d'administrateur de catégorie A;

- en date du 28 novembre 2002, Madame Hannelore Strickroth a démissionné de ses fonctions d'administrateur de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2002.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 577, fol. 87, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(91147/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

NIWRON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 28.683.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 octobre 2002

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 11 octobre 2002, la société NIWRON S.A. ayant pour siège social, 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a nommé Monsieur Bas Schreuders par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Michal Wittmann, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 11 octobre 2002.

Pour NIWRON S.A.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 19, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91156/729/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

PEGU-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 25, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 77.211.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 95, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Signature

La gérante

(91201/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

RED CARNATIONS HOTELS (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Registered Office: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 83.501.

In the year two thousand two, on the twenty-fifth of November.
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared

Mr John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, residing in Contern,
acting by virtue of a board resolution dated November 19th, 2002,
which resolution shall be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party requested the notary to state that:

I.- RED CARNATIONS HOTELS (EUROPE) S.A. with its registered office in L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, was organized by virtue of a deed of Maître Tom Metzler, on the 17th of August 2001, published in the Mé-morial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 29th of January 2002, number 152.

II.- The subscribed capital of the Corporation was fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros), divided into 31 (thirty-one) shares of EUR 1,000.- (one thousand euros) each.

The board of directors was authorized to increase the corporate capital up to EUR 5,000,000.- (five million euros).

III.- By a resolution of the meeting of the board of directors dated November 19th, 2002, the board has decided to increase the capital by creation of 3,569 (three thousand five hundred sixty-nine) new shares of EUR 1,000.- (one thousand euros) each, fully paid in cash, so that the amount of EUR 3,569,000.- (three million five hundred sixty-nine thousand euros) is available to the corporation, proof of which was given to the undersigned notary.

All the 3.569 new shares are subscribed by MOUNTBATTEN LIMITED, having its registered office in Tropic Isle Building, Whickhams Cay 1, Tortola, British Virgin Islands.

IV.- After this increase of capital, the first paragraph of article 5 now reads as follows:

«**Art. 5. 1st paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 3,600,000.- (three million six hundred thousand euros) divided into 3,600 (three thousand six hundred) shares with a par value of EUR 1,000 (one thousand euros) each.»

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations, expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reasons of this increase of capital amounts to thirty-eight thousand five hundred euros (38,500.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu

Monsieur John Seil, licencié en administration des affaires, demeurant à Contern,
agissant en sa qualité de mandataire de la société RED CARNATIONS HOTELS (EUROPE) S.A.,
en vertu d'une délégation de pouvoirs consentie par le conseil d'administration en date du 19 novembre 2002, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I.- RED CARNATIONS HOTELS (EUROPE) S.A., ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, a été constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, en date du 17 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 152 du 29 janvier 2002.

II.- Le capital souscrit de la société est de EUR 31.000.- (trente et un mille euros), représenté par 31 (trente et une) actions de EUR 1.000.- (mille euros) chacune.

Le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital jusque EUR 5.000.000.- (cinq millions euros).

III.- Par résolution prise par le conseil d'administration en date du 19 novembre 2002, le conseil a décidé de procéder à une première tranche d'augmentation de capital par la souscription de 3.569 (trois mille cinq cent soixante-neuf) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille euros) chacune, entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 3.569.000.- (trois millions cinq cent soixante-neuf mille euros) se trouve à la disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentaire.

Toutes les 3.569 nouvelles actions sont souscrites par MOUNTBATTEN LIMITED, ayant son siège social Tropic Isle Building, Wickhams Cay 1, Tortola, British Virgin Islands.

IV.- Suite à cette augmentation de capital, l'article 5 (alinéa 1) des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le capital souscrit est fixé à EUR 3.600.000,- (trois millions six cent mille euros), représenté par 3.600 (trois mille six cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ trente-huit mille cinq cents euros (38.500,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Seil, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 30, case 11. – Reçu 35.690 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 décembre 2002.

P. Bettingen.

(91228/202/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

RED CARNATIONS HOTELS (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 83.501.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 décembre 2002.

(91234/202/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

RED CARNATIONS HOTELS (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 83.501.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution circulaire du conseil d'administration du 21 août 2002 que:

- Monsieur Jonathan Raggett, directeur de société, demeurant à Londres 53, Palmerston Road, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Victoria O'Hana Tollman. Le mandat de Monsieur Jonathan Raggett expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 38, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91148/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

NOREAST INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 73.291.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 octobre 2002

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 11 octobre 2002, la société NOREAST INVESTMENTS S.A. ayant pour siège social, 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a nommé Monsieur Bas Schreuders par voie de coopération aux fonctions d'administrateur en remplacement de Michal Wittmann, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 11 octobre 2002.

Pour NOREAST INVESTMENTS S.A.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 19, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91157/729/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

NOREAST PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.256.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 octobre 2002

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 11 octobre 2002, la société NOREAST PARTICIPATION S.A. ayant pour siège social, 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a nommé Monsieur Bas Schreuders par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Michal Wittmann, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 11 octobre 2002.
Pour NOREAST PARTICIPATION S.A.
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 19, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91158/729/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

N-Y EQUITY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.701.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 octobre 2002

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 11 octobre 2002, la société N-Y EQUITY INVEST S.A. ayant pour siège social, 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a nommé Monsieur Bas Schreuders par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Michal Wittmann, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 11 octobre 2002.
Pour N-Y EQUITY INVEST S.A.
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 19, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91160/729/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

ORIOLES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 67.961.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 octobre 2002

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 11 octobre 2002, la société ORIOLES INVESTMENTS S.A. ayant pour siège social, 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a nommé Monsieur Bas Schreuders par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Michal Wittmann, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 11 octobre 2002.
Pour ORIOLES INVESTMENTS S.A.
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 19, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91161/729/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

ELECTRO-SCHARTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3544 Dudelange.
R. C. Luxembourg B 30.198.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 577, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.
FIDUCIAIRE ROLAND KOHN
Signature

(91203/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

ORION DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.681.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 octobre 2002

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 11 octobre 2002, la société ORION DEVELOPMENT S.A. ayant pour siège social, 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a nommé Monsieur Bas Schreuders par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Michal Wittmann, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 11 octobre 2002.
Pour ORION DEVELOPMENT S.A.
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 19, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91162/729/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

ORSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.454.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 octobre 2002

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 11 octobre 2002, la société ORSEN S.A. ayant pour siège social, 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a nommé Monsieur Bas Schreuders par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Michal Wittmann, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 11 octobre 2002.
Pour ORSEN S.A.
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 19, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91163/729/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

OUSTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.235.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 octobre 2002

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 11 octobre 2002, la société OUSTAL S.A. ayant pour siège social, 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a nommé Monsieur Bas Schreuders par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Michal Wittmann, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 11 octobre 2002.
Pour OUSTAL S.A.
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 19, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91164/729/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

SCHARTZ FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3416 Dudelange.
R. C. Luxembourg B 15.457.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 577, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.
FIDUCIAIRE ROLAND KOHN
Signature

(91204/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

CP HOLDINGS CPA S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 89.391.

In the year two thousand two, on the sixth day of December.
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Is held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of CP HOLDINGS CPA S.A., a société anonyme, (the «Company»), having its registered office in Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and company register under the number B 89.391, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 9th October 2002, published in the Mémorial C number 1659 of November 20, 2002.

The meeting is opened at 2.15 p.m. with Mrs Sabine Ducroux, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary, Mrs Christel Damaso, assistant, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Pierre Trausch, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to be taken about the dissolution of the Company.
2. Appointment of a liquidator and determination of his powers.

II. - That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously makes the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the shareholders decide to dissolve the corporation.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the shareholders decide to appoint as liquidator Mr Martin Huber, residing at 148-152, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le six décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CP HOLDINGS CPA S.A. (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.391, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 9 octobre 2002, non encore publié.

L'Assemblée est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Madame Sabine Ducroux, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Christel Damaso, assistante, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Trausch, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la Société.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, les actionnaires décident de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les actionnaires décident de nommer comme liquidateur M. Martin Huber, demeurant au 148-152, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. Ducroux, C. Damaso, P. Trausch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2002, vol. 873, fol. 41, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 décembre 2002.

J.-J. Wagner.

(91220/239/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

**LILLIPUT S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.913.

L'an deux mille deux, le six décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LILLIPUT S.A., une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 62.913, (ci-après: la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte notarié du 21 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 312 du 6 mai 1998.

Suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue sous seing privé, à la date du 7 août 2001, il a été décidé de convertir le capital social souscrit de la Société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) avec la modification correspondante de l'article cinq des statuts de la Société; un extrait dudit procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire a été publié au Mémorial C numéro 89 du 17 janvier 2002, page 4264.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Pascale Bougard, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transformation, avec effet immédiat, de la société anonyme holding, en société anonyme de participations financières (SOPARFI).

2.- Modification afférente de l'article quatre (4) des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'abandonner, avec effet immédiat, le régime fiscal sur les sociétés de participations financières régies par la loi du 31 juillet 1929 (HOLDING).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'adopter, en conséquence de la résolution qui précède, un nouvel objet social commercial général des sociétés de participations financières (SOPARFI) et décide de modifier ainsi l'article quatre (4) des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, B. D. Klapp, P. Bougard, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2002, vol. 873, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 décembre 2002.

J.-J. Wagner.

(91216/239/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

**LILLIPUT S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 62.913.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 décembre 2002.

J.-J. Wagner.

(91217/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

PACIFIC LINE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

—
STATUTES

In the year two thousand two, on the thirteenth of November.
Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. Mr. Claude Beffort, private employee, residing in Schoenfels, here represented by Mr. Christian Tailleur, private employee, residing in Luttange (France), by virtue of a proxy given on November 11, 2002, which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.
 2. Mr. Christian Tailleur, private employee, residing in Luttange (France).
- Such appearing parties have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme holding under the name of PACIFIC LINE HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is to hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The corporation may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner provided however that such activities shall remain within the limits established by the law of July 31st 1929 governing holding companies.

The corporation may also acquire and develop patents and connected licences.

Title II.- Capital - Shares

Art. 5. The corporate capital is set at one hundred and twenty-five thousand United States dollars (125,000.- USD) represented by one thousand two hundred and fifty (1.250) shares with a par value of one hundred United States dollars (100.- USD) each.

Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Friday of the month of June at 11 a.m. and for the first time in the year 2004.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year - Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Mr. Claude Beffort, prenamed, six hundred and twenty-five shares	625
2. Mr. Christian Tailleu, prenamed, six hundred and twenty-five shares	625
Total: one thousand two hundred and fifty shares	<u>1.250</u>

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of one hundred and twenty-five thousand United States dollars (125,000.- USD) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

For the purpose of registration, the capital is valued at one hundred and twenty-three thousand seven hundred and thirteen euros (123,713.- EUR).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand five hundred euros (2,500.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors:
 - a) Mr. Claude Beffort, prenamed,
 - b) Mr. Christian Tailleu, prenamed,
 - c) Mr. Patrice Fabre, private employee, residing in Ellange.
- 3.- Has been appointed statutory auditor:

EQUITY TRUST LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2008.

5.- The registered office of the company is established in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

6.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le treize novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Claude Beffort, employé privé, demeurant à Schoenfels, ici représenté par Monsieur Christian Tailleur, employé privé, demeurant à Luttange (France), en vertu d'une procuration donnée le 11 novembre 2002, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

2. Monsieur Christian Tailleur, employé privé, demeurant à Luttange (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de PACIFIC LINE HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II. Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille dollars des Etat-Unis (125.000,- USD) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etat-Unis (100,- USD) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Monsieur Claude Beffort, prénommé, six cent vingt-cinq actions	625
2. Monsieur Christian Tailleur, prénommé, six cent vingt-cinq actions	625
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis (125.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à cent vingt-trois mille sept cent treize euros (123.713,- EUR).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Claude Beffort, prénommé,

- b) Monsieur Christian Tailleur, prénommé,
 c) Monsieur Patrice Fabre, employé privé, demeurant à Ellange.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

EQUITY TRUST LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2008.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Tailleur, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 25, case 7. – Reçu 1.241,55 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 décembre 2002.

G. Lecuit.

(91278/220/256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

HOLDFINS S.R.L., Société à responsabilité limitée.

Siège social: I-20121 Milan/Italie, 11, Via Larga.

L'an deux mille deux, le onze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HOLDFINS S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 74.065, constituée suivant acte notarié en date du 20 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 321 du 30 mai 2000, (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu par le prêtre notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 27 mars 2002, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Federico Innocenti, maître en sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Changement de la nationalité de la Société et transfert du siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Milan (Italie), décision à prendre à l'unanimité des actionnaires, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Adoption par la Société de la nationalité italienne, le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Sociétés à Milan (Italie).

2) Décision de conférer à une personne employée de la FIDUCIAIRE MANACO S.A., avec siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, tous les pouvoirs pour faire opérer la radiation de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription au Registre des Sociétés à Milan (Italie).

3) Décision d'autoriser les administrateurs de la Société soumise dorénavant au droit italien, chacun individuellement, d'entreprendre toute procédure nécessaire, d'exécuter et de fournir tout document nécessaire au Registre des Sociétés à Milan (Italie), afin d'assurer la continuation de la Société en tant que société exemptée sous le droit italien et la cessation de la Société en tant que société de droit luxembourgeois.

4) Changement de la forme juridique de la Société, d'une société anonyme en celle d'une société à responsabilité limitée de droit italien;

5) Modification de la raison sociale de la Société en HOLDFINS S.R.L.

6) Modification de l'objet social de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet:

l'exercice, principalement, d'activités de nature financière, en particulier l'achat et la vente de participations dans les sociétés et/ou des entreprises existantes ou en cours de constitution, le tout sans faire appel au public.

Est expressément exclu de l'objet social l'appel à l'épargne public et l'achat et la vente, par soumission publique, de valeurs mobilières autres que des actions et des activités financières telles que prévues par le T.U.I.F. (Décret loi 24/2/1998 n. 58) ainsi que l'exercice envers le public, d'activités d'obtention et de concession de prêts sous toute forme, de

prestation de services de paiement et de courtage en change ainsi que toute autre activité prévue par l'art. 106 T.U.L.B. (décret loi 1/9/1993 n. 385).

Est de même exclue de manière absolue, toute activité réservée aux membres d'ordres professionnels.»

7) Fixation de la durée de la Société, soumise désormais au droit italien jusqu'au 31 décembre 2100;

8) Fixation du siège social de la Société à I-20121 Milan, Via Larga n. 11.

9) Acceptation de la démission avec décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

10) Nomination d'un administrateur unique et d'un collège des commissaires composé de cinq (5) membres tous de nationalité italienne et tous inscrits au Registre des «Revisori contabili».

11) Refonte complète des statuts de la Société pour les adapter à la Législation Italienne.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social actuellement fixé à treize millions trois cent soixante-seize mille cinq cent cinquante-huit Euros et cinquante-deux cents (13.376.558,52 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, sans désignation de valeur nominale, étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Milan (Italie) et de faire adopter par la Société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une nouvelle entité juridique, conformément à la directive de la CEE du 17 juillet 1969, et le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Sociétés à Milan.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et que les droits d'apport ont été régulièrement payés au Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de conférer tous pouvoirs généralement quelconques à une personne employée de la société anonyme de droit luxembourgeois FIDUCIAIRE MANACO S.A., avec siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, à l'effet de parvenir à la radiation de l'inscription de la Société au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription requis à Milan (Italie) et des actes y afférents et de faire toutes démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'autoriser les administrateurs ou l'administrateur unique de la Société soumise dorénavant au droit italien, chacun individuellement d'entreprendre toute procédure nécessaire, d'exécuter et de fournir tout document nécessaire au Registre des Sociétés à Milan (Italie) afin d'assurer la continuation de la Société en tant que société exemptée sous le droit italien et la cessation de la Société en tant que société de droit luxembourgeois.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la forme juridique de la Société d'une société anonyme (S.A.) en celle d'une société à responsabilité limitée (S.à r.l.) régie par le droit italien et de modifier, en raison de son adoption de la nationalité italienne, la raison sociale de la Société en celle de HOLDFINS S.R.L.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'objet social de la Société, afin de pouvoir donner à la Société la possibilité de pratiquer en Italie les services et activités suivants:

«l'exercice, principalement, d'activités de nature financière, en particulier l'achat et la vente de participations dans les sociétés et/ou des entreprises existantes ou en cours de constitution, le tout sans faire appel au public.

Est expressément exclu de l'objet social l'appel à l'épargne public et l'achat et la vente, par soumission publique, de valeurs mobilières autres que des actions et des activités financières telles que prévues par le T.U.I.F. (Décret loi 24/2/1998 n. 58) ainsi que l'exercice envers le public, d'activités d'obtention et de concession de prêts sous toute forme, de prestation de services de paiement et de courtage en change ainsi que toute autre activité prévue par l'art. 106 T.U.L.B. (décret loi 1/9/1993 n. 385).

Est de même exclue de manière absolue, toute activité réservée aux membres d'ordres professionnels.»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer la durée de la Société, en conformité avec la loi italienne concernant les sociétés commerciales, jusqu'au trente et un décembre deux mille cent (31.12.2100).

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer le nouveau siège social de la Société à Via Larga n.11, I-20121 Milan.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter la démission de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société actuellement en fonction et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs mais ceci seulement avec effet au jour de la radiation de la Société au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg.

Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer un (1) administrateur unique et un collège de commissaires composé de cinq (5) membres, tous ayant la nationalité italienne et inscrits au Registre des «Revisori contabili». Les honoraires des commissaires sont établis d'après les tarifs professionnels des Dottori Commercialisti.

L'administrateur unique sera

Mario Giannachi, né à Cento (FE), le 19 mars 1938, demeurant à Binasco in Largo Loriga n. 2, code fiscal GNN MRA 38C19 C469S.

Le collège se compose des cinq (5) membres suivants:

- Piazza Renato, né a Socchieve (UD), le 30 octobre 1933, demeurant à Milano (Italie), Via Bonzagni n° 18, code fiscal: PZZ RNT 33R30 1777W, Président du collège des commissaires;

- Dazza Oreste, né à Monza, le 17 février 1943, demeurant à Monza (Italie), Corso Milano n° 30, code fiscal: DZZ RST 43B17 F7041, Commissaire effectif;

- Ghiringhelli Marco Carlo, né à Varese, le 24 mai 1964, demeurant à Milano (Italie), Via Bonzagni n° 18, code fiscal: GHR MRC 64E24 L682A, Commissaire effectif;

- Leoncavallo Carmine, né à Barletta, le 26 juillet 1930, demeurant à Brugherio, Via Dolomiti (Italie) n° 14, code fiscal: LNC CMN 30L26 A669V, Commissaire suppléant;

- Zambra Gianfranco, né à Nesso (Italie), le 18 octobre 1944, demeurant à Milano (Italie), Via Cascina Barocco, n° 13 code fiscal: ZMB GFR 44R18 F877E, Commissaire suppléant.

Dixième résolution

Afin de refléter tous ces changements intervenus ci-avant, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société nouvellement dénommée HOLDFINS S.R.L. pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de les arrêter comme suit:

Nouvelle version des statuts en langue italienne:

«STATUTO

Art. 1. È costituita una società a responsabilità limitata che assume la denominazione di: HOLDFINS S.R.L.

Art. 2. La società ha sede in Milano - Via Larga n. 11.

Art. 3. Il domicilio dei soci, per quanto riguarda il loro rapporto con la società, è quello che risulta dal libro soci.

Art. 4. La durata della società viene fissata sino all'approvazione del bilancio relativo al 31 dicembre 2100.

Art. 5. La società ha per oggetto lo svolgimento in via prevalente di attività di natura finanziaria, in particolare l'assunzione, la compravendita, di partecipazioni in società e/o enti costituiti o costituendi, il tutto da svolgersi non nei confronti del pubblico.

È espressamente esclusa dall'attività sociale la raccolta del risparmio tra il pubblico e l'acquisto e la vendita, mediante offerta al pubblico, di valori mobiliari diversi dalle azioni e dalle altre attività finanziarie al T.U.I.F. (D.lgs 24/2/1998 N. 58), nonché l'esercizio nei confronti del pubblico delle attività di assunzione di concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma, di prestazioni di servizi di pagamento e di intermediazione in cambi e ogni altra attività di cui all'art. 106 T.U.L.B. (D.lgs 1/9/1993 n° 385).

È altresì esclusa, in maniera tassativa, qualsiasi attività che sia riservata agli iscritti in albi professionali.

Art. 6. Il capitale sociale è fissato in EUR 13.376.559 (Euro tredicimilionitrecentosettantaseimilacinquecentocinquantanove) ed è diviso in quote ai sensi di legge.

Art. 7. I conferimenti dei soci sono regolati dall'art. 2476 c.c.

I soci potranno finanziare la società con versamenti fruttiferi o infruttiferi, in conto capitale o ad altro titolo, sempre in conformità delle vigenti disposizioni normative e regolamentari.

Art. 8. Le quote sono liberamente trasferibili per atto tra vivi, e per successione a causa di morte, salvo il diritto di prelazione riservato agli altri soci.

Le quote possono essere liberamente intestate a società fiduciarie: può essere liberamente effettuato il trasferimento dalla società fiduciaria al proprio fiduciante.

In qualsiasi caso, il socio che intende cedere in tutto o in parte le proprie quote deve comunicare all'Organo Amministrativo tutti gli elementi dell'offerta.

Entro trenta giorni dalla comunicazione ricevuta l'Organo Amministrativo dovrà trasmettere ai soci l'offerta di cessione attraverso una raccomandata a.r. e i soci stessi, entro trenta giorni dalla ricezione dell'offerta, potranno esercitare il diritto di prelazione a parità di condizioni, proporzionalmente alle rispettive partecipazioni.

Se la prelazione venisse esercitata da più soci, ciascuno di essi parteciperebbe all'offerta in maniera paritetica.

Art. 9. Le operazioni di riduzione del capitale sono regolate dagli artt. 2496 c.c.

Art. 10. Nei casi di aumento di capitale, ai soci verrà riservato il diritto di opzione secondo gli artt. 2495 e 2441, 1° comma c.c..

Art. 11. L'assemblea è ordinaria e straordinaria ai sensi di legge.

In caso di particolari esigenze, per l'approvazione del bilancio l'assemblea ordinaria può essere convocata entro sei mesi dalla chiusura dell'esercizio sociale.

L'assemblea viene convocata dall'Organo Amministrativo con lettera raccomandata inviata almeno otto giorni prima dell'adunanza, oppure mediante telefax o posta elettronica che debbono essere trasmessi almeno cinque giorni prima della data prevista per l'assemblea, sempre che siano stati riportati nel libro dei soci, a richiesta dei medesimi, il numero di telefax o l'indirizzo di posta elettronica.

È possibile svolgere le assemblee anche per teleconferenza o per videoconferenza, a condizioni che sia consentito al Presidente, anche a mezzo del proprio ufficio di Presidenza, di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione; sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione; sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno; siano indicati nell'avviso di convocazione i luoghi collegati, a cura della società, in teleconferenza o videoconferenza. Verificandosi questi requisiti, l'assemblea si considera tenuta nel luogo in cui si trova il Presidente e dove deve trovarsi anche il segretario della riunione, così da consentire la stesura e la sottoscrizione del verbale sul libro relativo.

Art. 12. Ogni socio che ha diritto ad intervenire all'assemblea può farsi rappresentare per delega scritta anche da un non socio, purché vengano rispettate le norme previste dall'art. 2372 c.c.

L'assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico, o dal Presidente del Consiglio di Amministrazione, oppure, in caso di impedimento, dal Vice Presidente. Se nessuno di questi fosse disponibile l'Assemblea provvede a nominare il proprio Presidente a maggioranza dei presenti.

Inoltre l'assemblea nomina un segretario, anche non socio, sempre che il verbale non sia redatto da un Notaio.

Art. 13. L'assemblea dei soci delibera con le maggioranze previste dall'art. 2486 c.c. Le risoluzioni dell'assemblea sono vincolanti ai sensi dell'art. 2377 c.c.

Art. 14. La società è amministrata da un Amministratore Unico, anche non socio, o da un Consiglio di Amministrazione composto da due a nove membri, anche non necessariamente soci.

L'Organo Amministrativo, salvo diverse risoluzioni dell'Assemblea, dura in carica fino alla revoca o alle dimissioni, e comunque è rieleggibile, decade e si sostituisce a norma di legge.

Il Consiglio di Amministrazione delibera con le maggioranze previste dall'art. 2388 c.c. e dall'art. 2487 c.c..

È possibile svolgere le riunioni del Consiglio di Amministrazione anche per teleconferenza o per videoconferenza a condizioni che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito seguire la discussione e intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati. Verificandosi questi requisiti, il Consiglio di Amministrazione si considera tenuto nel luogo in cui si trova il presidente e dove deve trovarsi anche il segretario della riunione, così da consentire la stesura e la sottoscrizione del verbale sul libro relativo.

Art. 15. L'Organo Amministrativo può compiere tutti gli atti di ordinaria e straordinaria amministrazione che ritiene opportuni per attuare e raggiungere gli scopi sociali, salvo diversa delibera dell'assemblea in sede di nomina.

Il Consiglio di Amministrazione può assegnare ad uno o più dei suoi membri la qualifica di Amministratore Delegato.

Art. 16. La rappresentanza legale e la firma sociale sono attribuite all'Amministratore Unico; nel caso di un Consiglio di Amministrazione la rappresentanza legale e la firma sono attribuite disgiuntamente ai membri del Consiglio stesso, salvo diverse deliberazioni assembleari.

Art. 17. L'esercizio sociale si chiude al 31 dicembre di ogni anno. Il primo esercizio si chiuderà il 31 dicembre 2002.

Art. 18. Il bilancio e la relazione dell'Organo Amministrativo devono essere depositati presso le sede della società almeno 15 giorni prima della data stabilita per l'assemblea, a disposizione dei soci.

Almeno il 5% dell'utile netto che deriva dal bilancio approvato dall'assemblea è destinato alla formazione della riserva legale sino a concorrenza un quinto del capitale sociale.

Art. 19. Nei casi previsti dalla legge è nominato un Collegio Sindacale composto da tre membri effettivi e da due supplenti nominati dall'Assemblea.

Essi durano in carica un triennio e sono rieleggibili.

Art. 20. Qualunque sia la causa per cui si giunge a sciogliere la società e in qualsiasi tempo ciò avvenga l'assemblea straordinaria stabilirà le modalità della liquidazione e nominerà uno o più liquidatori, determinandone i poteri relativi e gli eventuali compensi.

Art. 21. Qualsiasi controversia sorgesse fra i soci e la società, oppure fra la società gli amministratori ed uno o più liquidatori, od ancora fra alcuni di essi in merito ad affari sociali o all'interpretazione ed esecuzione del presente contratto, se la controversia stessa fosse oggetto di compromesso, questa sarà deferita al giudizio di un Collegio di tre Arbitri amichevoli compositi che giudicheranno inappellabilmente, seguendo i principi dell'equità e senza alcuna formalità di procedure, dando luogo ad un arbitrato irrituale.

I primi due Arbitri saranno nominati dalle rispettive parti contendenti, loro eredi o aventi causa, mentre il terzo, che fungerà da Presidente, sarà nominato dai due Arbitri di parte se questi trovassero un accordo, in caso contrario il Presidente del Collegio Arbitrale verrà nominato dal presidente del Tribunale nella cui giurisdizione ha sede legale la società, su ricorso anche di una sola parte contendente e di uno degli Arbitri nominati.

Art. 22. Per tutto quanto non compreso nel presente statuto si fa riferimento alle disposizioni di legge contenute nel codice civile.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille neuf cent quatre-vingts euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Innocenti, R. Scheifer-Gillen, M.-F. Ries-Bonani, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 2002, vol. 873, fol. 46, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 décembre 2002.

J.-J. Wagner.

(91215/239/239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

**DWARF S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 62.902.

L'an deux mille deux, le six décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de DWARF S.A., une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 62.902, (ci-après: la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte notarié du 21 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 314 du 6 mai 1998.

Suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue sous seing privé, à la date du 3 juillet 2001, il a été décidé de convertir le capital social souscrit de la Société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) avec la modification correspondante de l'article cinq des statuts de la Société; un extrait dudit procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire a été publié au Mémorial C numéro 64 du 12 janvier 2002, page 3030.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Flore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Pascale Bougard, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transformation, avec effet immédiat, de la société anonyme holding, en société anonyme de participations financières (SOPARFI).

2.- Modification afférente de l'article quatre (4) des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'abandonner, avec effet immédiat, le régime fiscal sur les sociétés de participations financières régies par la loi du 31 juillet 1929 (holding).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'adopter, en conséquence de la résolution qui précède, un nouvel objet social commercial général des sociétés de participations financières (SOPARFI) et décide de modifier ainsi l'article quatre (4) des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. F. Ries-Bonani, B. D. Klapp, P. Bougard, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2002, vol. 873, fol. 41, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 décembre 2002.

J.-J. Wagner.

(91218/239/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

**DWARF S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.902.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 décembre 2002.

J.-J. Wagner.

(91219/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

HIGHINVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

STATUTES

In the year two thousand two, on the thirteenth of November.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. PICADILLY HOLDINGS S.A., a company incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo,

here represented by Mrs Audrey Dumont, private employee, residing in Thionville (France),

by virtue of a proxy given on November 13, 2002,

which, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

2. VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo,

here represented by:

- Mrs Audrey Dumont, private employee, residing in Thionville (France);

- Mr Christian Tailleur, private employee, residing in Luttange (France),

acting in their respective capacity as authorized signatory and director.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of HIGHINVEST S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Thursday of July at 2 p.m. and the first time in the year 2004.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. Accounting year, allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. PICADILLY HOLDINGS S.A. prenamed: three hundred and nine (309) shares;
2. VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A. prenamed: one (1) share.

Total: three hundred and ten shares (310).

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
2. The following are appointed directors:
 - a) Mr Atilio Martin Palmeiro, companies director, residing at José Bonifacio 1975, (1406) Buenos Aires Argentina;
 - b) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo;
 - c) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., prenamed.
3. Has been appointed statutory auditor: EQUITY TRUST LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2008.
5. The registered office of the company is established in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
6. The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le treize novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. PICADILLY HOLDINGS S.A., une société de droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo,

ici représentée par Mademoiselle Audrey Dumont, employée privée, demeurant à Thionville (France), en vertu d'une procuration donnée le 13 novembre 2002, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants, les mandataires des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
2. VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo,

ici représentée par:

 - Mademoiselle Audrey Dumont, employée privée, demeurant à Thionville (France),
 - Monsieur Christian Tailleur, employé privé, demeurant à Luttange (France).

agissant respectivement en leur qualité de signataire autorisé et d'administrateur.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HIGHINVEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi de juillet à 14 heures et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. PICADILLY HOLDINGS S.A. préqualifiée: trois cent neuf (309) actions;
2. VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A. préqualifiée: une (1) action;

Total: trois cent dix actions (310).

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Atilio Martin Palmeiro, directeur de sociétés, demeurant à José Bonifacio 1975, (1406) Buenos Aires, Argentine;

b) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo;

c) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., préqualifiée,

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

EQUITY TRUST LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2008.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Dumont, C. Tailleur, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 25, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 décembre 2002.

G. Lecuit.

(91300/220/271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

PICADILLY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

—
STATUTES

In the year two thousand two, on the thirteenth of November.
Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. ENERGY HOLDINGS INTERNATIONAL LIMITED, having its registered office at PO Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,
here represented by Ms. Audrey Dumont, private employee, residing in Thionville (France),
by virtue of a proxy given on November 12, 2002,
which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

2. VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo,
here represented by:

- Ms. Audrey Dumont, private employee, residing in Thionville (France);
- Mr. Christian Tailleur, private employee, residing in Luttange (France),
acting in their respective capacity as authorized signatory and director.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of PICADILLY HOLDINGS S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital - Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Thursday of July at 10 a.m. and the first time in the year 2004.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year - Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. ENERGY HOLDINGS INTERNATIONAL LIMITED, prenamed: three hundred and nine shares	309
2. VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., prenamed: one share.	1
Total: three hundred and ten shares	<u>310</u>

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand euros (2,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

a) Mr. Atilio Martin Palmeiro, company director, residing at José Bonifacio 1975, (1406) Buenos Aires Argentina;

b) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo;

c) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., prenamed.

3.- Has been appointed statutory auditor:

EQUITY TRUST LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2008.

5.- The registered office of the company is established in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

6.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le treize novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. ENERGY HOLDINGS INTERNATIONAL LIMITED, ayant son siège social à PO Box 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;

ici représentée par Mademoiselle Audrey Dumont, employée privée, demeurant à Thionville (France)

en vertu d'une procuration donnée le 12 novembre 2002, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants, les mandataires des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

2. VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, ici représentée par:

- Mademoiselle Audrey Dumont, employée privée, demeurant à Thionville (France),

- Monsieur Christian Tailleur, employé privé, demeurant à Luttange (France),

agissant respectivement en leur qualité de signataires autorisés et d'administrateurs de la société.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PICADILLY HOLDINGS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobilière ou mobilière.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II.- Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi de juillet à 10 heures et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. ENERGY HOLDINGS INTERNATIONAL LIMITED, préqualifiée: trois cent neuf actions	309
2. VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., préqualifiée: une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatacion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Atilio Martin Palmeiro, directeur de sociétés, demeurant à José Bonifacio 1975, (1406) Buenos Aires, Argentine;

b) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo;

c) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., préqualifiée,

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

EQUITY TRUST LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2008.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Dumont, C. Tailleur, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 25, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 décembre 2002.

G. Lecuit.

(91279/220/271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

FIXEDIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

STATUTES

In the year two thousand two, on the thirteenth of November.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. PICADILLY HOLDINGS S.A., a company incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo,

here represented by Mrs. Audrey Dumont, private employee, residing in Thionville (France),

by virtue of a proxy given on November 13, 2002,

which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

2. VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo,

here represented by:

- Ms. Audrey Dumont, private employee, residing in Thionville (France);

- Mr. Christian Tailleur, private employee, residing in Luttange (France),

acting in their respective capacity as authorized signatory and director.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of FIXEDIL S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital - Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Thursday of July at 11 a.m. and the first time in the year 2004.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year - Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. PICADILLY HOLDINGS S.A., prenamed: three hundred and nine shares	309
2. VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., prenamed: one share	1
Total: three hundred and ten shares	310

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand euros (2,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors:
 - a) Mr. Atilio Martin Palmeiro, company director, residing at José Bonifacio 1975, (1406) Buenos Aires, Argentina;
 - b) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo;
 - c) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., prenamed.
- 3.- Has been appointed statutory auditor:
EQUITY TRUST LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
- 4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2008.
- 5.- The registered office of the company is established in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
- 6.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le treize novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. PICADILLY HOLDINGS S.A., une société de droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66 avenue Victor Hugo, ici représentée par Mademoiselle Audrey Dumont, employée privée, demeurant à Thionville (France) en vertu d'une procuration donnée le 13 novembre 2002, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

2. VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, ici représentée par:

- Mademoiselle Audrey Dumont, employée privée, demeurant à Thionville (France),

- Monsieur Christian Tailleur, employé privé, demeurant à Luttange (France),

agissant respectivement en leur qualité de signataire autorisée et d'administrateur de la société.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FIXEDIL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobilière ou mobilière.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II.- Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi de juillet à 11.00 heures et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. PICADILLY HOLDINGS S.A., préqualifiée: trois cent neuf actions	309
2. VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., préqualifiée: une action	1
Total: trois cent dix actions.	<u>310</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Atilio Martin Palmeiro, directeur de sociétés, demeurant à José Bonifacio 1975, (1406) Buenos Aires, Argentine;
 - b) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo;
 - c) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., préqualifiée,
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: EQUITY TRUST LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2008.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Dumont, C. Tailleur, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 25, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 décembre 2002.

G. Lecuit.

(91281/220/271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

S.C.I. D'JEANNE, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4429 Belvaux, 32, rue Marie Curie.

STATUTS

L'an deux mille deux, le cinq décembre.

Par devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Alain Feiereisen, employé privé, demeurant à L-4429 Belvaux, 32, rue Marie Curie;
- 2.- Monsieur Jeannot Gindorff, employé privé, demeurant à L-3899 Foetz, 80, rue Théodore de Wacquant;
- 3.- Monsieur André Pippig, comptable, demeurant à L-3855 Schifflange, 78A, Cité Emile Mayrisch.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser un acte de constitution d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination de S.C.I. D'JEANNE.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles, en dehors de toutes opérations commerciales.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

La dissolution de la société ne peut être décidée par les associés qu'avec les majorités prévues pour la modification des statuts.

Toutefois, chaque associé peut céder ses parts conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Belvaux. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du gérant.

Titre II.- Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cent cinq euros (2.505,- EUR), divisé en trente (30) parts sociales de quatre-vingt-trois euros cinquante cents (83,50 EUR) chacune.

Il a été souscrit comme suit:

a) Monsieur Alain Feiereisen, préqualifié, dix parts sociales	10
b) Monsieur Jeannot Gindorff, préqualifié, dix parts sociales	10
c) Monsieur André Pippig, préqualifié, dix parts sociales	10
Total: trente parts sociales	<u>30</u>

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cent cinq euros (2.505,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort par un associé à des non-associés (à l'exception du conjoint survivant et des descendants en ligne directe) que moyennant l'agrément unanime des autres associés.

La demande d'agrément du cessionnaire entre vifs ou pour cause de mort doit être présentée au gérant qui convoquera une assemblée générale des associés dans les trois mois de la demande.

A défaut d'agrément, les parts sociales peuvent être reprises par les associés restants dans les trois mois de l'assemblée. Ils y ont droit en proportion de leur participation dans la société. Chaque associé peut cependant céder son droit de reprise à un autre associé.

Le prix de reprise des parts sociales est fixé sur base de la valeur vénale de l'actif net au 31 décembre de l'année précédant la décision de refus d'agrément, sans prise en compte des bénéfices éventuels de l'année en cours. Cette valeur sera fixée de commun accord des parties. En cas de désaccord chaque partie nommera un expert qui désigneront ensemble un troisième expert. Le collège d'experts arrêtera forfaitairement et sans droit de recours le prix de vente des parts sociales, dans les six mois de la désignation des experts.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Titre III.- Administration

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour compte de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

La société est engagée à l'égard des tiers, soit par la signature conjointe de tous les gérants, soit par la signature individuelle du gérant unique.

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfice, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

Art. 10. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé, par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérant(s) et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 12. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé ou du ou des gérant(s).

Art. 13. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s), à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 14. Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de cinq cent vingt-cinq euros (525,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1.- Messieurs Alain Feiereisen, Jeannot Gindorff et André Pippig, préqualifiés, sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée avec pouvoir de représenter et d'engager valablement la société en toutes circonstances par leurs signatures conjointes.

2.- Le siège social est fixé à L-4429 Belvaux, 32, rue Marie Curie.

Certification - Loi du 26 juin 1953

Le notaire soussigné certifie l'état civil des comparants, conformément aux dispositions de la loi du 26 juin 1953, d'après des extraits de leurs actes de naissance comme suit:

Monsieur Alain Feiereisen est né à Pétange le 16 janvier 1974;

Monsieur Jeannot Gindorff est né à Esch-sur-Alzette le 14 avril 1952;

Monsieur André Pippig est né à Esch-sur-Alzette le 10 juillet 1971.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Feiereisen, J. Gindorff, A. Pippig, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 9 décembre 2002, vol. 426, fol. 55, case 3. – Reçu 25,05 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 12 décembre 2002.

A. Weber.

(91286/236/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

LGT TRUST & CONSULTING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faiënerie.
H. R. Luxembourg B 89.663.

Auszug aus dem Zikularbeschluss des Verwaltungsrates vom 7. november 2002

Der Verwaltungsrat der LGT TRUST & CONSULTING S.A., mit Sitz in 107, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, hat folgendes einstimmig beschlossen:

1. Der Rücktritt von Frau Brigitte Pochon, Rechtsanwältin, als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. November 2002 wird angenommen.

2. Herr Klaus Krumnau, Jurist, wohnhaft in L-8383 Koerich, 8, rue Principale, wird mit Wirkung vom 1. November 2002 als neues Verwaltungsratsmitglied der LGT TRUST & CONSULTING S.A. für die Dauer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung bestellt.

Für die Richtigkeit des Auszuges

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 577, fol. 87, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(91200/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

ELECTRO FERREIRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 68.391.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 577, fol. 84 case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(91205/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

BACCA TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le dix-neuf novembre,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme BACCA TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en liquidation, avec siège social à L-1150 Luxembourg - 247, route d'Arlon,

mise en liquidation par acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 31 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de 2002 page 42 002.

De l'accord de l'assemblée, cette dernière est présidée par Monsieur Jean-Michel Merienne, clerc de notaire, demeurant à Arlon (B).

La fonction du secrétaire est remplie par Madame Natacha Steuermann, clerc de notaire, demeurant à Grevenmacher.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Marc Koppes, Dr en sciences économiques et sociales, domicilié professionnellement à Ehlang-sur-Mess.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

A) Rapport du commissaire-vérificateur

B) Approbation des comptes de liquidation.

C) Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.

D) Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

E) Clôture de la liquidation

F) Désignation de l'endroit où les livres et documents seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Rapport du commissaire-vérificateur

L'assemblée générale a pris connaissance du rapport de Madame Catharina Pels, expert-comptable, demeurant à Veyrier, Genève (Suisse) en sa qualité de commissaire-vérificateur, pour en avoir effectué la lecture.

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau, restera annexé au présent procès-verbal.

Décharge au Liquidateur et au commissaire-vérificateur

Adoptant les conclusions de ce rapport l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction aux anciens administrateurs et au commissaire aux comptes ainsi qu'à Monsieur Frans Van Hoof, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-3961 Ehlange/Mess, 7A, Zone d'Activité «Am Brill», de sa gestion de liquidateur de la société et à Madame Catharina Pels, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués à ce jour.

Désignation de l'endroit où les livres et documents comptables seront déposés

Tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'adresse suivante:

L-3961 Ehlange/Mess, 7A, Zone d'Activité «Am Brill»

Clôture de la liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme BACCA TRUST (LUXEMBOURG) S.A. a définitivement cessé d'exister.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J-M. Merienne, N. Steuermann, M. Koppes, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 31, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 10 décembre 2002. P. Bettingen.

(91223/202/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

PALIMONDIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 28.843.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 décembre 2002

Résolutions

1. L'assemblée accepte la démission des trois Administrateurs ainsi que du Commissaire aux Comptes.

Une éventuelle décharge sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

2. Sont nommés comme nouveaux Administrateurs:

- Madame Pia Larws, Entrepreneur, demeurant à Hochwangstrasse 14, CH-7304 Maienfeld.

- Monsieur Alexis Kamarowsky, Directeur de sociétés, demeurant au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

- Monsieur Federigo Cannizzaro, Directeur de sociétés, demeurant au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à la fin de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2003.

3. Est nommé Commissaire aux comptes:

- Monsieur Marcel Stephany, expert-comptable, demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, 7268 Bereldange.

Son mandat prendra fin à la fin de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2003.

4. Le siège social de la société est transféré au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour extrait conforme

PALIMONDIAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 71, case 8.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91238/536/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

PINTO-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5316 Contern.
R. C. Luxembourg B 65.715.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 577, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 décembre 2002.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(91206/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURE A.PINTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5316 Contern.
R. C. Luxembourg B 23.295.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 577, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 décembre 2002.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(91207/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

ELECTRICITE FRANÇOIS WAGENER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer.
R. C. Luxembourg B 27.659.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 577, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 décembre 2002.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(91208/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

ZEHREN ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6130 Junglinster.
R. C. Luxembourg B 24.394.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 577, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 décembre 2002.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(91209/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2002.
